

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 SAINT-LOUIS
Tél. 03.89.70.90.70

TYPE DE PROCEDURE :

Convention d'occupation du domaine public en vertu de l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

OBJET DE LA CONSULTATION :

Saint-Louis Agglomération recherche, respectivement, un(e) exploitant(e) pour assurer dans l'enceinte de sa piscine couverte située à Village-Neuf (77 rue de Michelfelden 68128 VILLAGE-NEUF) :

- L'installation et la gestion de distributeur(s) automatique(s) d'accessoires de piscine et de produits d'hygiène à usage du public ;

ET

- L'installation et la gestion de distributeur(s) automatique(s) de boissons et d'alimentaire

DUREE DE LA MISE A DISPOSITION :

La durée de la convention d'occupation temporaire à consentir, pour chaque exploitant, est de deux mois à compter de la notification de la convention signée à l'exploitant retenu. Cette période de deux mois est considérée comme une phase d'essai, devant permettre à la collectivité, en fonction des retours des usagers, de définir si cette activité doit être maintenue ou non.

En cas de décision de poursuite de l'activité, une nouvelle convention d'occupation sera conclue entre les parties pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2024.

Ladite convention pourra ensuite être renouvelée tacitement pour 2 années à savoir :

- Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
- Du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026

Un avenant à la convention à conclure sera rédigé chaque année afin de définir les dates exactes d'exploitation.

L'exploitation sera assurée pour la piscine couverte :

- Du mois de septembre au mois de mai inclus- excepté la période des congés scolaire de Noël et Nouvel An :



JUSTIFICATIONS A PRODUIRE PAR LE CANDIDAT SUR SES QUALITES ET CAPACITES :

Chaque candidat intéressé devra constituer un dossier de candidature composé :

A. Pièces administratives :

- Copie de la carte nationale d'identité du soumissionnaire,
- Etat civil du soumissionnaire,
- Extrait Kbis de la société du soumissionnaire,
- Curriculum vitae du soumissionnaire,
- Attestation de visite du site le cas échéant.

B. Dossier professionnel :

- Lettre de motivation détaillée,
- Références professionnelles en matière de prestations similaires,
- Note explicative présentant le projet développé par le candidat, ses motivations ainsi que les engagements et actions qu'il mettra en œuvre pour respecter les demandes de Saint-Louis Agglomération.

La fourniture de la note explicative est obligatoire. A défaut de transmission, le dossier ne sera pas examiné.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Saint-Louis Agglomération procèdera au choix de l'exploitant lors d'une sélection basée sur l'analyse des critères suivants :

- Compatibilité du projet au regard du cahier des charges : 50%
- Expérience, qualifications et moyens mis en œuvre pour garantir la bonne exploitation de l'établissement : 50%

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : Vendredi 13 octobre 2023 à 12h00

MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES :

Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté, par tout moyen permettant d'en garantir la confidentialité et de déterminer la date et l'heure exacte de réception (pli recommandé avec avis de réception ou remise contre récépissé ou Chronopost remis contre signature), à :

Monsieur le Président
Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex



Selon la nature de l'exploitation, l'enveloppe portera les mentions suivantes :

DESIGNATION D'UN EXPLOITANT - INSTALLATION & GESTION D'APPAREILS
DISTRIBUTEURS D'ACCESSOIRES DE PISCINE A USAGE DU PUBLIC
« PISCINE COUVERTE A VILLAGE-NEUF »

Convention temporaire d'occupation du domaine public

« NE PAS OUVRIR »

Ou

DESIGNATION D'UN EXPLOITANT - INSTALLATION & GESTION D'APPAREILS
DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET D'ALIMENTAIRE
« PISCINE COUVERTE A VILLAGE-NEUF »

Convention temporaire d'occupation du domaine public

« NE PAS OUVRIR »

**LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF OU TECHNIQUE PEUVENT
ETRE OBTENUS AUPRES DE :**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont tenus de s'adresser au service
suivant :

Saint-Louis Agglomération
Direction des Sports
Téléphone : 03.89.67.09.29
Email : estebe.thierry@agglo-saint-louis.fr

LIEU OU PEUT ETRE DEMANDE LE DOSSIER DE CONSULTATION :

Les dossiers de consultation peuvent être demandés par courrier ou mail à :

Saint-Louis Agglomération
Service juridique
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Téléphone : 03.89.70.85.30
Email : juridique@agglo-saint-louis.fr

Le dossier est remis gratuitement.

